

321 BILINGUE

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 100 €

6 Rue de Tourville 93330 Neuilly-sur-Marne

RCS Bobigny 893539882

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 19/08/2024

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Les Associés après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur et des comptes définitifs de la liquidation, approuvent le rapport et les comptes tels que présentés, donnent quitus au Liquidateur de sa gestion et le déchargent de son mandat.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Les Associés approuvent le projet de répartition de l'actif net de liquidation proposé par le Liquidateur dans son rapport, après constatation qu'il est conforme aux dispositions statutaires.

Etant donné que l'actif net est négatif, aucun remboursement des titres n'est effectué et aucune attribution réalisée.

Le mali de liquidation est de : -284 euros.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Les Associés en conséquence des décisions qui précèdent, prononcent la clôture des opérations de liquidation.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

Les Associés donnent tous pouvoirs au Liquidateur ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés, ainsi que par le Liquidateur.

M. Zakaria Saindou, Liquidateur et associé(e)

Said Adame, associé(e)